



Litige très urgent sur un contrat de Vente à terme frontaliers

Par **zlatan**, le **28/07/2010** à **11:00**

Bonjour,

Je suis dans une situation catastrophique et j'ai besoin de votre aide. Je vous explique la situation.

Le 23/06/10 mon banquier m'a fait signer un contrat de vente à terme afin de bloquer mon taux de change pendant 6 mois cependant ma société est malheureusement en train de couler.....j'ai essayé d'aller à ma banque pour faire annuler mon contrat mais ces derniers refusent catégoriquement.

Pourtant, il y a, dans un article de mon contrat, un droit de rétractation de 15 jours ouvrés. Lorsque je me suis représenté à ma banque en leur montrant cet article, ils m'ont dit qu'il s'agissait d'un droit de clôture de mon compte en devise et non de la vente à terme. A quoi sert donc ce droit de rétractation si je ne peux pas m'en servir ??

Je suis dans une impasse car je ne peux pas payer et il vont me prélever directement sur mon PEL afin de faire la transaction ce qui me fera une perte de 150 euros par mois.

Par avance merci de votre aide

Zlatan